



PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019

I. LA LOI DE FINANCES 2019

a. Maintien de la trajectoire fixée par la loi de programmation 2018-2022

- Les collectivités locales doivent participer au redressement des comptes publics. Cet effort s'élève à 13 Md€ sur la période 2018-2022 :
 - Un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales a été fixé à 1.2 % par an.
 - Les collectivités dont les dépenses de fonctionnement au budget principal sont supérieures à 60 millions d'euros ont dû signer des contrats définissant la trajectoire de leurs dépenses de fonctionnement avec application de pénalités en cas de non-respect.
 - Pour les communes hors contrat, celles-ci ne sont pas sanctionnables pour l'instant en cas de non-respect.
- Poursuite de la suppression progressive de la TH pour 80% des contribuables. Pour rappel, l'Etat prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

b. Maintien des dotations : DGF, DSU, DNP

- En raison de l'arrêt de la baisse des dotations en 2018, l'enveloppe globale de la DGF est stabilisée pour la deuxième année consécutive : 18.3 Md€ pour les communes et les EPCI et 8.6 Md€ pour les départements.

La stabilisation ne concerne que l'enveloppe globale de la DGF mais n'empêche pas les évolutions des montants individuels de dotations. Pour chaque commune, ce montant pourra être en hausse ou en baisse du fait de l'évolution annuelle de ses critères mais également du fait des règles de calcul appliquées pour répartir la DGF.

- La Loi de finances 2019 propose d'augmenter la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) à hauteur de 90 M€ chacune. Le renforcement de la péréquation est entièrement financée au sein de la DGF ce qui pourra venir accentuer les baisses individuelles de dotation pour les communes, malgré la stabilité globale de la DGF.

c. Fonction publique : mesures salariales

- Mise en œuvre des mesures liées au Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui devrait impacter lourdement les budgets

Le protocole PPCR a pour objectif « des déroulements de carrière plus favorables, une plus juste reconnaissance de la valeur professionnelle, des rémunérations revalorisées, des règles harmonisées entre les trois versants de la fonction publique, des dispositifs de nature à favoriser la mobilité souhaitée et une gestion plus personnalisée des fonctionnaires ».

Concrètement, il doit notamment permettre à terme de revaloriser le traitement indiciaire d'environ 10 points d'indice majorés (IM) pour les agents de catégorie C (soit environ 560 euros par an), de 13 à 15 points d'IM pour les agents de catégorie B soit entre 720 et 830 euros par an) et de 20 points d'IM pour les agents de catégorie A (soit 1 100.00 € par an).

Ainsi, les mesures de revalorisations indiciaires initialement prévues en 2018 seront effectives en 2019, celles de 2019 en 2020, celles de 2020 en 2021 et celles de 2021 en 2022.

- Poursuite du gel du point
- Exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires accomplies par les agents qu'ils soient titulaires ou contractuels.
- Mise en place d'un forfait mobilité durable de 200 € par agent en lieu et place de l'indemnité kilométrique vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail. Elle s'adresse aux salariés qui font du covoiturage ou viennent en vélo.
- Application au 1^{er} janvier du prélèvement à la source.

II. BALANCE GENERALE DU BUDGET

Le budget principal atteint 1 280 364.78 € (contre 1 301 786.04 € en 2018) réparti entre la section de fonctionnement pour un montant de 1 109 272.41 € (contre 1 043 918.81 € en 2018) et la section d'investissement pour un montant de 171 092.37 € (contre 257 867.23 € en 2018).

		Opérations réelles							
Sections		Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	BP 2019	Opérations d'ordre et dépenses imprévues	Résultats reportés	Total BP 2019	Rappel BP 2018	Evolution 2018/2019
Investissement	Dépenses	30 300,00	112 570,00	142 870,00	4 341,00	23 881,37	171 092,37	257 867,23	-50,72
	Recettes	11 450,00	87 558,37	99 008,37	4 010,00	171 700,41	274 718,78	257 867,23	6,13
Fonctionnement	Dépenses	0,00	868 390,00	868 390,00	69 182,00	171 700,41	1 109 272,41	1 043 918,81	5,89
	Recettes	0,00	870 054,63	870 054,63		239 217,78	1 109 272,41	1 043 918,81	5,89
Total budget	Dépenses	30 300,00	980 960,00	1 011 260,00	73 523,00	195 581,78	1 280 364,78	1 301 786,04	-1,67
	Recettes	11 450,00	957 613,00	969 063,00	4 010,00	410 918,19	1 383 991,19	1 301 786,04	5,94

Le budget primitif global 2019 est en baisse de 1.67 % en dépenses et en hausse de 5.94 % en recettes par rapport au budget primitif 2018, alors que l'Etat réduit considérablement les dotations versées à la commune. L'enveloppe attribuée à la commune a été restreinte de 78 211.60 € entre 2014 et 2018. Cette réduction massive est à prendre en considération dans le cadre de l'élaboration du budget de la commune. Malgré cette baisse drastique des dotations de l'Etat et grâce à une bonne gestion, la commune a réussi à dégager un résultat excédentaire de fonctionnement sur l'exercice 2018. Ces recettes viennent alimenter les deux sections du budget primitif 2019.

Les opérations réelles sont les dépenses et recettes courantes qui génèrent des mouvements de fonds et donc qui impactent la trésorerie de la commune. Il s'agit des encaissements et décaissements effectifs.

Elles s'élèvent à 980 960.00 € en dépenses et 957 613.00 € en recettes.

Ces opérations comportent :

- Les inscriptions nouvelles qui s'élèvent à 950 660.00 € en dépenses et 946 163.00 € en recettes.
- Les restes à réaliser, en investissement, pour un montant de 30 300.00 € en dépenses et 11 450.00 € en recettes.

Les inscriptions nouvelles sont les inscriptions d'opérations décidées à l'occasion de l'élaboration du budget, qui font l'objet d'une première inscription. Les restes à réaliser correspondent à des opérations en cours pour lesquelles les factures n'ont pas encore été présentées à la collectivité ou des recettes non encore perçues.

Les opérations d'ordre sont des opérations en relation sur les deux sections, qui ne nécessitent pas de mouvements de fonds. Il s'agit de jeux d'écriture, qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

III LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement correspond à l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement des services : activité des services, opérations financières et opérations exceptionnelles.

A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Des opérations réelles pour un montant estimé à 791 279.20 €.
- Des opérations d'ordres évaluées à 4 100.00 €.

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

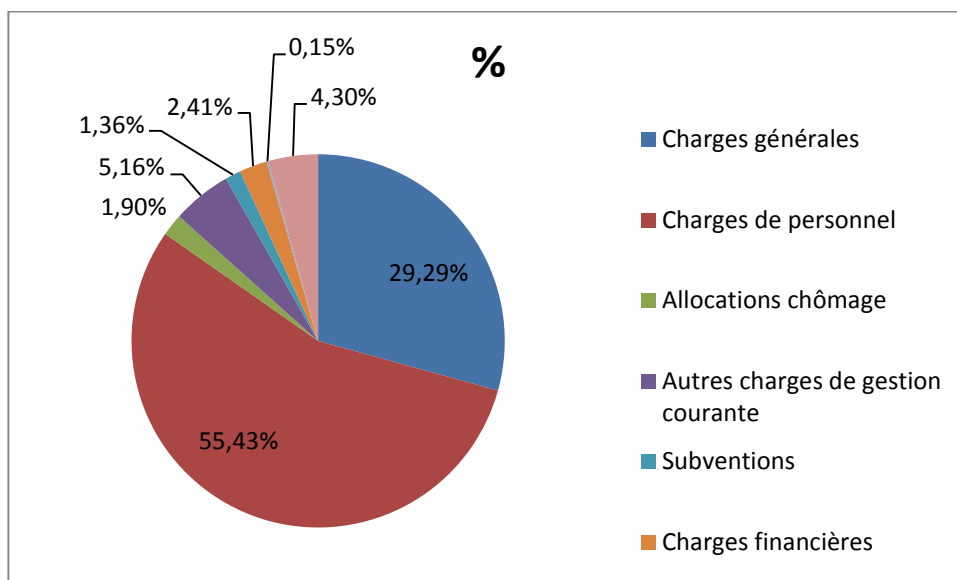
Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent comme l'ensemble des dépenses de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels.

Par rapport au BP 2018, les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 4.59 %.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre.

Pour l'analyse, les dépenses, liées à l'entente intercommunale des collèges, d'un montant de 67 110.80 € ont été soustraites, celles-ci étant compensées en intégralité par des recettes de fonctionnement.

Chapitres		BP 2018	CA 2018 (réalisé)	BP 2019	Evolution BP2018/BP2019
011	Charges générales	245 022.50	207 046.45	231 799.20	-5.70%
012	Charges de personnel	465 320.00	420 713.49	438 600.00	-6.09%
012	Allocations chômage	15 000.00	0	15 000.00	0
65	Autres charges de gestion courante	41 880.00	39 761.95	40 854.00	-2.51%
657	Subventions	10 958.80	10 527.60	10 766.00	-1.79%
66	Charges financières	17 650.00	16 235.72	19 100.00	7.59
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	580.90	1 160.00	13.79%
73	Contribution Métropole	43 000.00	33 738.00	34 000.00	-26.47%
	Total des dépenses réelles	839 831.30	728 604.11	791 279.20	-6.13%



En 2019 (CA 2018), l'épargne brute* est de 96 653.56 € (contre -11 872.61€ au CA 2017).

L'épargne brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'objectif est de dégager un autofinancement suffisant pour investir, c'est la CAF (capacité d'autofinancement). L'autofinancement est contrôlé pour permettre des investissements maîtrisés.

▪ **Les charges du personnel (chapitre 012)**

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives aux rémunérations du personnel : salaires et charges sociales diverses pour une prévision totale de 453 600.00 €.

Concernant les frais de personnel, le budget 2019 poursuit sa dynamique de maîtrise des effectifs, en priorisant la réorganisation des services et la rationalisation des besoins.

Cette prévision tient compte de l'évolution des carrières et rémunérations dans la fonction publique.

Cette estimation tient également compte du :

- recrutement de deux contrats Parcours Emploi Compétences au service technique
- recrutement d'un agent à l'entretien des bâtiments communaux en remplacement d'un agent en départ progressif à la retraite

Les dépenses de personnel représentent 55.43 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2019, ces prévisions sont en baisse de 6.09% par rapport aux prévisions 2018.

▪ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre regroupe les dépenses courantes (fournitures diverses, entretien de bâtiments, assurances, prestations de service, ...) nécessaires au bon fonctionnement des services.

Pour une prévision de 231 799.20 €, ces charges diminuent de 5.70 % par rapport aux prévisions du budget primitif 2018.

Compte-tenu de la stagnation des recettes de fonctionnement, il est indispensable d'assurer la maîtrise de ces charges. C'est pourquoi une recherche constante d'économies prévisionnelles a été réalisée par tous les services en gardant l'objectif de maintenir la qualité du service rendu.

Les charges à caractère général ont donc été examinées scrupuleusement par les agents communaux et les élus, toutefois de nombreux postes de dépenses ont une évolution difficilement maîtrisable.

▪ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les subventions versées aux associations et à l'entente intercommunale des collèges, ainsi que les formations, indemnités et charges de l'ensemble des élus. Avec la baisse des dotations de l'Etat, la municipalité a fait le choix de baisser la subvention aux associations, la subvention de base passe de 380 € à 300 €.

Le montant de la coopérative pour les écoles a aussi baissé :

- Ecole maternelle : - 4% par enfant en 2019
- Ecole élémentaire : - 4% par enfant en 2019

Les activités du midi pour les enfants restent gratuites. Il a été décidé de privilégier les intervenants bénévoles et les activités menées par les animateurs de l'accueil périscolaire afin de réduire les coûts.

Pour une prévision de 51 620.00 €, les « autres charges de gestion courante » représente 6.52 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges sont en baisse de 4.30% par rapport aux prévisions du budget primitif 2018.

▪ **Les charges financières, exceptionnelles (chapitre 66 et 67)**

Ces chapitres représentent les dépenses relatives :

- aux frais financiers : intérêts des emprunts contractés par la collectivité (2.41% des charges de fonctionnement).
- aux charges exceptionnelles : dépenses non courantes, telles les admissions en non-valeur des titres non recouverts par la trésorerie.

b) Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement sont constituées :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles pour un montant prévisionnel de 4 100.00 €.
- Du virement à la section d'investissement pour un montant total de 171 700.41€.

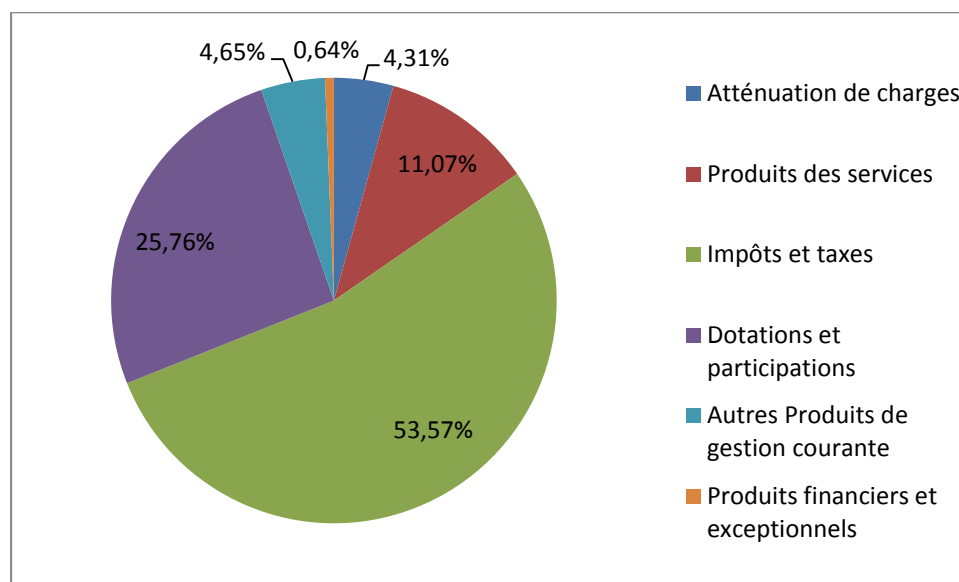
B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Des opérations nouvelles estimées à 805 875.00 €.
- L'excédent de fonctionnement des résultats de l'exercice 2018 de 239 217.78 €.
-

Chapitres		BP 2018	CA 2018	BP2019	Evolution en % BP2018/BP2019
13	Atténuation de charges	30 000,00	58 795,60	34 760,00	13,69
70	Produits des services	90 180,00	88 932,77	89 180,00	-1,12
73	Impôts et taxes	391 900,00	428 360,19	431 730,00	9,23
74	Dotations et participations	221 630,00	216 026,04	207 600,00	-6,76
75	Autres Produits de gestion courante	32 195,00	29 383,08	37 465,00	14,07
76 et 77	Produits financiers et exceptionnels	32 718,22	32 017,09	5 140,00	-536,54
	Total des recettes réelles	798 623,22	853 514,77	805 875,00	0,90

La différence importante sur le chapitre 77 correspond à la neutralisation d'un amortissement pour les travaux d'eau potable dans le centre Bourg d'un montant de 27 180,22 € en 2018.



Impôts et taxes (chapitre 73)

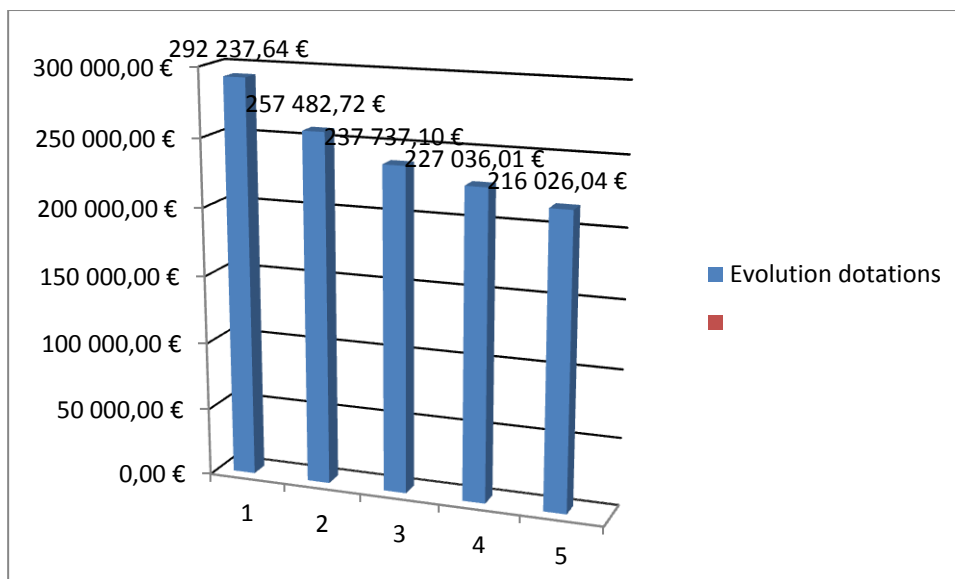
Pour une prévision de 431 730,00 €, cette somme représente 53,57 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce budget est marqué par la volonté de la municipalité de préserver des marges de manœuvres, les élus ont dû procéder à une augmentation d'un point supplémentaire du taux d'imposition, ce qui est sans précédent.

Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les participations et subventions versées par divers organismes pour une prévision de 207 600.00 €. Ces recettes représentent 25.76% des recettes réelles de fonctionnement.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Evolution dotations	292 237,64 €	257 482,72 €	237 737,10 €	227 036,01 €	216 026,04 €

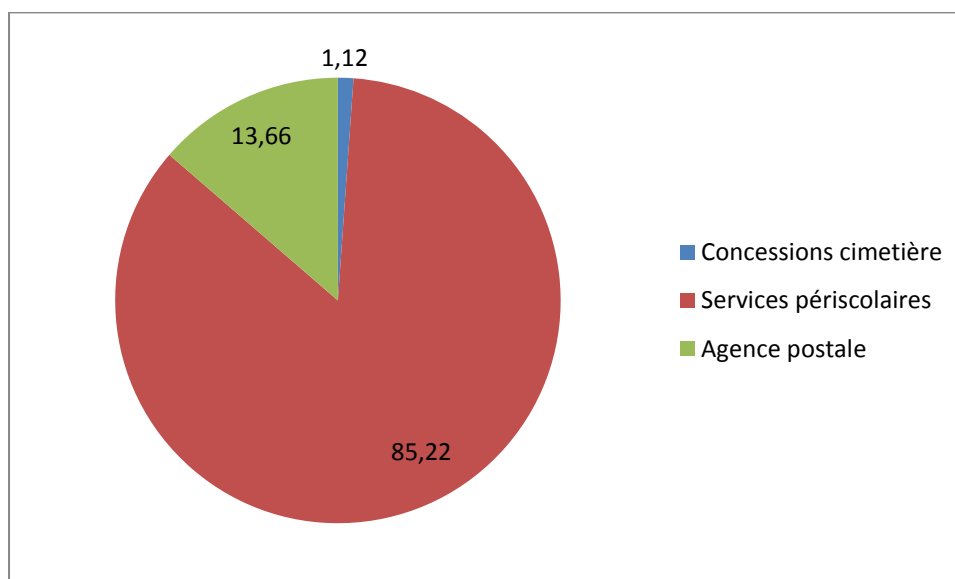


- Les dotations en baisse de l'Etat (DGF et DSU) : -6.76%

Produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des redevances versées par les utilisateurs des services proposés par la collectivité : concessions du cimetière, services périscolaires (restauration scolaire et accueil périscolaire), agence postale.

Pour une prévision de 89 180.00 €, ces redevances représentent 11.07% des recettes réelles de fonctionnement, elles sont en baisse de 1.12%.



Atténuation de charges (chapitre 013)

Il s'agit des compensations par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et par notre assureur des arrêts maladie du personnel, et du versement de l'aide de l'Etat pour les contrats aidés.

Pour une prévision de 34 760.00 €, ces remboursements représentent 4.31% des recettes réelles de fonctionnement.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Pour une prévision de 37 465.00 €, ces produits représentent 4.65 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dans ce chapitre, nous retrouvons :

- Les produits divers de gestion courante concernant la récupération des charges locatives (eau, taxe sur les ordures ménagères) sur les locataires des logements communaux.
- Les revenus des immeubles relatifs aux locations diverses (logements communaux, salles municipales, jardins).
- Les repas à domicile

Virement (023)

La différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2019 constitue un excédent qui est viré de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le virement constitue alors une recette d'investissement et contribue à financer en partie les dépenses d'investissement.

Les résultats reportés de l'exercice 2018

Les résultats de l'exercice 2018 sont repris à l'adoption du Compte Administratif.

Pour 2018, les résultats de fonctionnement sont excédentaires de 239 217.78 €. Ils se décomposent comme suit :

- Du report excédentaire de l'année 2017 à hauteur de 185 295.59 €
- Du report excédentaire de l'année 2018 d'un montant de 96 653.56 €.

IV LA SECTION D'INVESTISSEMENT

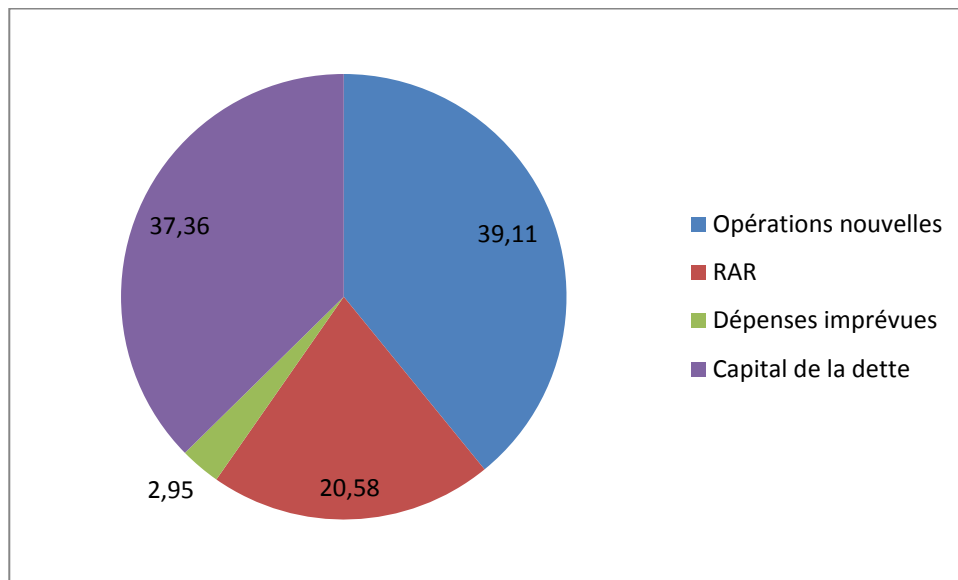
A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées par :

- Des opérations réelles pour un montant estimé à 171 092.37 €

La prévision des dépenses réelles d'investissement comprend les dépenses reportées de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 pour un montant de 30 300.00 €, ce sont les restes à réaliser (RAR) et les propositions nouvelles pour un montant de 140 792.37 €.

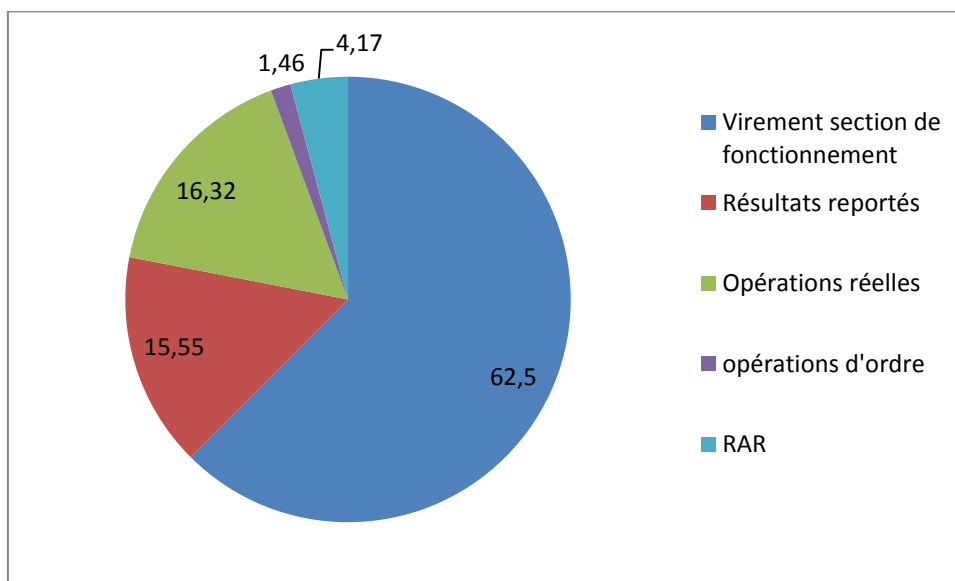
Les RAR correspondent à des acquisitions/travaux pour lesquels les factures n'ont pu être réglées sur l'exercice 2018 : ce sont des opérations non terminées en décembre 2018 ou des factures non présentées en date du 14 décembre 2018.



B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées d'opérations réelles, d'opérations d'ordre et des résultats reportés de l'exercice 2018.

Pour l'exercice 2019, elles sont évaluées à 274 718.78 €.



La prévision des recettes réelles d'investissement comprend les restes à réaliser de 2018 sur 2019 pour un montant de 11 450.00 €, et les propositions nouvelles pour un montant de 44 827.00 €, soit un total de 56 277.00 €.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- Le fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A) pour un montant de 16 319.00 €. Il s'agit de la récupération de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement (acquisitions et travaux) réalisées en 2017.
- Les subventions pour montant de 11 450.00 € (RAR de 2018).

En 2019, compte tenu de la gestion communale maîtrisée, la volonté municipale est de limiter les investissements.

C- Les opérations d'ordre

Les amortissements et le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement constituent les opérations d'ordre des recettes d'investissement.

D – Les résultats reportés

Les résultats de l'exercice 2018 sont repris après l'adoption du Compte Administratif. Pour 2018, les résultats sont déficitaires de 65 330.21 €.